



**COMMUNE DE LAPAN**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 6 avril 2018**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2018.

Présents : Mmes Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, Marie-Claude LADANNE, MM. Jérémie DUPIN, Daniel GAURIAT, M. Jean BORELLO, Michel BLIN, et Patrick JACQ

Absents : Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Nicolas MALIN

Secrétaire de séance : Mme Nadège FOSSE

**Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- **Approuve**, le compte-rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal.
- **Approuve, à l'unanimité** le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2017 de 47 934,51 € qui se résume de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	74 404,11 €
Excédent d'investissement	- 26 469,60 €
<b>TOTAL CUMULES</b>	<b>47 934, 51 €</b>

- **Approuve, à l'unanimité**, l'état de notification des taux d'imposition de 2018 des quatre taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2018 par implication de la variation proportionnelle.

Taxe d'habitation	10,34 %
Taxe foncière (bâti)	11,44 %
Taxe foncière (non bâti)	15,10 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	14,30 %

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 41 593 €.

Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €.

Détail des allocations compensatrices :

Taxe d'habitation	3 855 €
Taxe foncière (bâti)	42 €
Taxe foncière (non bâti)	437 €

- **Approuve à l'unanimité**, le budget unique de l'exercice, comme suit :

La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 167 823, 51 €

La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 65 846, 19 €

**TOTAL DU BUDGET 233 669, 70 €**

- **Adopte**, à l'unanimité, le Vœu «non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien » proposé par le Président du conseil régional.

Informations :

- **Course Cycliste du canton de Trouy**

Organisée par US Florentaise Cyclisme aura lieu le samedi 21 avril 2018 et passera sur notre commune.

- **Association des Maires du Cher**

Monsieur Philippe MOISSON succède à Rémi POINTEREAU à la présidence de cette association.

- **Secrétariat de Mairie** : Fermé les 3 et 7 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.